

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2016/MARS/015	OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LES NOUVELLES ACTIONS LANGUES ET CULTURES DE LA MEDIATHEQUE
Date du conseil municipal 07/03/2016	
Date de la convocation 29/02/2016	
Date de l'affichage 29/02/2016	

L'an deux mille seize, le sept mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 29 février 2016.

Etaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Marina DESCOTES-GALLI, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Medhi BENSALÈM, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Pierre GUILLOU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Pascal D'HOKER.

Etaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET, représentée par Michel BILLOUT
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Clotilde LAGOUTTE

Etait absente excusée :

- Rachida MOUALI

Madame Sandrine NAGEL est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Considérant la nécessité de mettre en place un projet rapprochant tout type de public, afin de lutter contre la fracture numérique, de permettre un dialogue entre les langues et les cultures et de favoriser les échanges entre les usagers des différents clubs de lecture,

Considérant que pour la mise en place de ce projet, une formation du personnel de la médiathèque est nécessaire,

Considérant que ce projet entre dans le cadre de la politique des aides du Conseil départemental de Seine-et-Marne,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (28 voix Pour),

ARTICLE 1 :

Approuve la demande d'aide financière auprès du département pour mettre en place de nouvelles actions langues et cultures à la médiathèque pour l'année 2016.

ARTICLE 2 :

Sollicite l'aide du Conseil départemental pour l'action ci-dessus décrite.

ARTICLE 3 :

Autorise Monsieur le maire, ou son adjoint en charge de la culture et du souvenir, à signer la demande d'aide financière ainsi que la convention définissant les modalités de versement et tout autre document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 7 mars 2016

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160307-2016-MARS-015-
DE
Date de télétransmission : 11/03/2016
Date de réception préfecture : 11/03/2016